



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 24 MARS 2025, À 16 h 30, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Odette Lavigne	Conseillère
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT ABSENTS :

M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Clémence Richard	Greffière par intérim

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Alexandra Hébert	Greffière adjointe par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 16 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
17 MARS 2025**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2025-124

Rés. 2025-125



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. APPEL D'OFFRES 2025-02 - REMPLACEMENT DES BANDES ET BAIES VITRÉES - CENTRE SPORTIF ALCOA

Rés. 2025-126

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-11 et d'octroyer le mandat pour le remplacement des bandes et des baies vitrées au centre sportif Alcoa, à Les Entreprises G & M Laplante Ltée, pour la somme de 728 755 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-02.

La somme nécessaire est disponible au Règlement d'emprunt 2021-1026 pour la mise aux normes des bandes de la glace A du centre Henry-Leonard et travaux divers 2021 - Emprunt de 2 143 500 \$ et au Règlement d'emprunt 2024-1120 concernant l'aménagement de divers bâtiments municipaux et mandats professionnels - Emprunt de 11 071 910 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. MODIFICATION - PROMESSE D'ACHAT AVEC D.R.E.A.M. GROUPE IMMOBILIER INC. - LOT 3 212 265

Rés. 2025-127

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2025-04 et de prolonger la promesse d'achat à D.R.E.A.M. GROUPE IMMOBILIER INC. pour le lot 3 212 265, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, situé au 3, avenue Denonville (ancien Jardin des glaciers), selon les conditions prévues à l'offre modifiée, incluant une clause de premier refus.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le document de modification de la promesse d'achat et tout autre document nécessaire. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RÉORGANISATION AU SERVICE DE L'URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rés. 2025-128

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines, portant le numéro RH2025-22 et de nommer monsieur Richard Fournier à titre de directeur du Service de l'urbanisme et développement durable et d'abolir le poste de conseiller en aménagement du territoire.

Il est également recommandé dans ce même rapport de créer le poste d'urbaniste et de nommer madame Audrey-Anne Hudon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION, LA RÉHABILITATION DE RUE, DE CONDUITE ET TRAVAUX DIVERS - EMPRUNT DE 9 800 400 \$

Le conseiller Marc Rainville donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption un projet de règlement pour des travaux de construction, de réhabilitation de rue, de conduite et autres travaux divers, décrétant un emprunt de 9 800 400 \$.

Ce règlement est adopté afin de procéder à des travaux de construction, de réhabilitation de rue, de conduite et autres travaux divers en 2025.

8. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION, LA RÉHABILITATION DE RUE, DE CONDUITE ET TRAVAUX DIVERS - EMPRUNT DE 9 800 400 \$

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Odette Lavigne

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant la construction, la réhabilitation de rue, de conduite et travaux divers - Emprunt de 9 800 400 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-1130 - TRAVAUX D'IMMOBILISATION 2025 - EMPRUNT DE 4 560 000 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à des travaux d'immobilisations, de mise à niveau des bâtiments municipaux et autres travaux divers en 2025;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 4 560 000 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 17 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter le Règlement 2025-1130 - Travaux d'immobilisations 2025 - Emprunt de 4 560 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-1131 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ ET LES CONDITIONS DE LEUR APPLICATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU

Considérant que la Ville de Baie-Comeau opère un service de distribution d'électricité dans les limites de son territoire;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a le pouvoir de fixer les tarifs et conditions de l'électricité en vertu de l'article 17.1 de la *Loi sur les systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité*;

Rés. 2025-129

Rés. 2025-130



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement 2024-1105 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 17 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Les modifications suivantes ont été apportées depuis le dépôt de projet de règlement à la séance ordinaire du 17 mars 2025, soit :

- La hausse moyenne des tarifs domestiques de 3 % a été modifiée à 3,6 %;
- La hausse moyenne des tarifs d'affaires de 3,9 % a été modifiée à 3,6 %;
- La hausse du tarif L de 3,3 % a été modifiée à 1,7 %;

Rés. 2025-131

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2025-1131 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2025-132

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Odette Lavigne

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 16 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

ALEXANDRA HÉBERT
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM